



**Fédération Nationale**

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

# LES CPTS

**TRAVAILLER ENSEMBLE POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ PLUS EFFICACE**

**Synthèse du plaidoyer de la FCPTS**

**Juin 2025**

## Travailler ensemble pour un système de santé plus efficace

Alors que les enjeux liés à l'accès aux soins, à la coordination entre acteurs et à l'organisation territoriale se font de plus en plus pressants, les CPTS constituent un **levier concret et pertinent au service d'une réponse de proximité, construite par et pour les professionnels de santé**. Créées par la loi de modernisation du système de santé de 2016, les CPTS visent à rassembler divers professionnels de santé autour de projets communs pour répondre aux besoins locaux, dans une logique de **responsabilité populationnelle**. Ce plaidoyer dont ce document en est la synthèse, explore leur fonctionnement, leur impact, et les défis auxquels elles font face. Fruit du travail collectif mené avec les CPTS sur le terrain, ce plaidoyer permet de partager **des constats chiffrés, des propositions et des priorités** que nous identifions pour les mois à venir.

### *Les CPTS, un regroupement à la main des professionnels au service des populations*

Les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** sont des associations loi de 1901 regroupant, à leur initiative, **les professionnels de santé d'un même territoire, quels que soient leurs modes d'exercice**. Elles visent à répondre à des problématiques communes au niveau local : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre professions pour éviter les ruptures de parcours et renforcer le maintien à domicile... Leur cadre souple permet de **favoriser les initiatives des professionnels de santé** et de s'adapter à des logiques territoriales et à des besoins variés. De par leur dimension populationnelle, leur échelle territoriale et leur composition, les CPTS se distinguent, tout en étant complémentaires, des structures de soins primaires comme les Équipes de Soins Primaires (ESP) et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP). Le plaidoyer détaille, de manière précise, les spécificités et le fonctionnement de ce mode d'organisation.

### *Une dynamique forte et des résultats concrets sur l'amélioration de notre système de santé*

En seulement quelques années, **821 CPTS ont été créées dont 691 sont déjà en fonctionnement**, couvrant 81% de la population. **Les chiffres montrent une progression constante de l'adhésion des professionnels de santé : plus d'un tiers d'entre eux ont déjà rejoint la CPTS de leur territoire, plus de 65% pour les CPTS les plus anciennes**. Cette progression témoigne d'une dynamique forte, dont il est aujourd'hui attendu par le Gouvernement qu'elle soit généralisée à 100% du territoire dans les plus brefs délais.

Depuis leur mise en place, les CPTS produisent **des effets tangibles sur l'organisation et l'accès aux soins et sur la coordination entre les différents acteurs de la santé**. Selon un premier bilan de la Fédération des CPTS (FCPTS), elles jouent un rôle clé dans plusieurs domaines :

- Accès à un médecin traitant ;
- Accès aux soins non programmés ;
- Accompagnement des professionnels sur le territoire dans une logique de renforcement de l'offre de soins et d'amélioration des conditions d'exercice ;

- Structuration et sécurisation des parcours de soins pour éviter les ruptures et une prise en charge plus pertinente et de qualité ;
- Déploiement d'actions de prévention en jouant un rôle important dans l'identification des besoins et l'articulation des acteurs de la prévention, des dispositifs et des financements ;
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles en organisant le secteur ambulatoire, un angle mort persistant des plans et dispositifs de gestion de crise ;
- Décloisonnement des secteurs et impulsion d'une dynamique partenariale sur les territoires : les CPTS démontrent une capacité à animer et entretenir un réseau et un collectif autour de leur projet. L'ouverture notamment de leurs instances de gouvernance aux autres acteurs (usagers, élus, établissements, etc.) en est l'illustration.

Cet effort d'objectivation des résultats concrets qu'apportent les CPTS doit être poursuivi et soutenu, au-delà de ce plaidoyer, pour ancrer davantage ces organisations dans le système de santé.

### ***Les priorités identifiées par la FCPTS***

Pour amplifier la montée **en charge des CPTS et donner aux professionnels de santé les moyens de poursuivre cette dynamique**, la FCPTS identifie plusieurs priorités :

- 1. Identification et renforcement des bonnes pratiques** : accompagner une stratégie d'évaluation des CPTS et de leurs actions au niveau national et local, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, pour mesurer l'impact réel des CPTS sur l'état de santé des populations couvertes et accompagner la généralisation des actions qui font leurs preuves.
- 2. Un cadre réglementaire clarifié** : définir ce que sont les CPTS et ce qu'elles peuvent faire dans un cadre sécurisé, notamment en matière de prise en charge, de rémunération des professionnels de santé et de sécurisation des données de santé traitées par les CPTS.
- 3. Un cadre conventionnel rénové du financement des CPTS** : Il est nécessaire de faire évoluer le cadre conventionnel pour mieux prendre en compte les particularités des territoires, accompagner la structuration des CPTS et rendre plus transparents l'affectation et l'usage des fonds.
- 4. Renforcer l'accompagnement des CPTS** : reconnaître et soutenir les structures régionales qui accompagnent les CPTS sur le terrain, en complémentarité des réseaux ARS et Assurance Maladie.

Les CPTS représentent une **avancée significative dans l'organisation des soins en France**. En favorisant la coordination et la collaboration entre les professionnels de santé, elles contribuent à améliorer l'accès aux soins et la qualité des prises en charge. Malgré les défis et les idées reçues, les CPTS continuent de démontrer leur valeur ajoutée et leur potentiel pour transformer le système de santé.

## La FCPTS, engagée dans chaque territoire pour une organisation ambulatoire plus efficace

La Fédération des CPTS (FCPTS) a été créée en 2017 afin d'appuyer le déploiement des CPTS et donc l'organisation ambulatoire des territoires de santé. Elle est présidée depuis janvier 2025, par le docteur Jean-François MOREUL, Médecin Généraliste, et membre de la CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu (Maine-et-Loire). La FCPTS est animée par un certain nombre de valeurs, qu'elle partage avec les CPTS adhérentes : **la pluriprofessionnalité et le partage, l'ouverture et la transversalité, la responsabilité de l'organisation de santé du territoire et l'innovation**. Afin d'éclairer les réflexions des pouvoirs publics sur l'organisation territoriale du système de santé, **elle porte la voix des 450 CPTS adhérentes constituées et en cours de constitution, représentant les deux tiers de l'ensemble des CPTS, ainsi que des professionnels de santé engagés dans ces dernières**.

En premier lieu, la FCPTS entend **accompagner ses adhérents à acquérir de nouvelles compétences**, indispensable à la gestion d'une CPTS (gestion d'une association, pilotage de projet, responsabilité de l'organisation de santé du territoire, santé environnementale...). A ce titre, elle propose notamment un **programme d'accompagnement des dirigeants**, déclinable en régions.

Elle joue à la fois **un rôle d'agrégateur d'idées et de bonnes pratiques issues de l'ensemble des CPTS** et accompagne chacune d'entre elles afin de les rendre toujours plus efficaces. **Elle aide ainsi à la création de parcours de santé, d'actions de prévention ou de protocoles de coopération et de toute innovation organisationnelle ayant un impact sur l'accès et la qualité des soins** qui ont déjà fait leurs preuves sur le terrain, tout en s'adaptant aux spécificités locales. Les journées nationales des CPTS, organisées annuellement, constituent à ce titre un vivier de bonnes pratiques, utiles à toutes les CPTS, qu'elles soient ou non adhérentes.

Par ailleurs, la FCPTS **encourage le partage d'expériences entre ses adhérents** en mettant à leur disposition différents outils (boîtes mails de discussion, forums, rencontres des collègues de salariés, groupes de travail thématiques, logiciel de gestion et de suivi des projets...) et joue, en cela, **un rôle d'« accélérateur de maturité » des CPTS**. Le **collège des coordinateurs** favorise lui aussi ce partage d'expérience et une réflexion collective entre les différentes CPTS.

La FCPTS agit également pour permettre aux CPTS de se saisir pleinement de leur responsabilité de l'organisation de santé du territoire et **accompagner la montée en compétences de l'ensemble des professionnels de santé**, pour mieux anticiper les enjeux de santé à venir.

Enfin, dans le contexte des négociations de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) qui s'ouvriront au deuxième semestre 2025, la Fédération est **engagée, avec les CPTS, dans une démarche d'évaluation**, en lien avec la direction générale de l'offre de santé (DGOS) ainsi que les observatoires régionaux de santé et des instituts de recherche.

Ce travail de longue durée vise à évaluer l'efficacité des CPTS, identifier les freins, les leviers, les orientations et leurs perspectives d'évolution. La FCPTS est également **engagée auprès des syndicats signataires**, en tant qu'experte pour alimenter leurs réflexions.

Elle dispose d'un **comité d'interface syndical** ouvert à toutes les structures représentatives des professions du secteur ambulatoire de la santé, qui permet d'entretenir un dialogue entre les CPTS et les organisations représentatives.